ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statut des élèves aides-soignants

Question écrite n° 19599

Texte de la question

M. Marc Delatte attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le statut des élèves aides-soignants. Dans un contexte de vieillissement de la population, la question de la dépendance est aujourd'hui un enjeu de société majeur. Que la personne âgée soit maintenue à domicile ou placée en EHPAD, le rôle des aides-soignants est essentiel. Pour cette raison, et comme l'a souligné le rapport de M. Dominique Libault, il est aujourd'hui primordial d'augmenter les effectifs de cette profession. Pourtant, on remarque depuis ces dernières années une importante diminution des candidatures pour les instituts de formation des aides-soignants (IFAS). Cette tendance est aujourd'hui particulièrement préoccupante, avec d'importantes pénuries dans certains secteurs. Cette diminution des candidatures s'explique avant tout par la pénibilité de cette profession, dont l'intérêt social n'est parfois pas reconnu à sa juste valeur. Cependant, M. le député souhaite interroger Mme la ministre des solidarités et de la santé spécifiquement sur une autre barrière du recrutement des aides-soignants : celui du statut des élèves. Contrairement à leurs camarades en école d'infirmiers (IFSI), les élèves aides-soignants ne disposent pas du statut d'étudiant. Au-delà de sa dimension symbolique, cette distinction produit de véritables inégalités. En effet, le statut d'étudiant permet de nombreux avantages auxquels les élèves aides-soignants n'ont pas accès : logements du CROUS, repas subventionnés au restaurant universitaire, réduction sur les transports. Par ailleurs, et même s'il existe des aides financières pour un certain nombre de cas (bourses sur critères sociaux, aides de Pôle emploi, RSA), aucune rémunération n'est prévue pour les élèves aides-soignants en stage. Cette situation est responsable d'une importante précarité chez ces élèves, d'autant plus lorsqu'on sait qu'une importante partie d'entre eux est issue de milieux modestes. Au-delà de la sensation de ne pas être récompensés à la hauteur de leurs efforts, les élèves aides-soignants se trouvent souvent confrontés à d'importants frais de transport, qu'il leur est parfois difficile de supporter. Il l'interroge donc sur une éventuelle évolution du statut des élèves aides-soignants, tant sur le point de vue financier que symbolique, et sur le plan d'action du Gouvernement pour revaloriser ce parcours de formation si important.

Données clés

Auteur : M. Marc Delatte
Circonscription : Aisne (4e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19599
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 14 mai 2019, page 4450
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)